

Délégation régionale
Ile-de-France Maille Nord II- 8,
avenue Montaigne 93 160 NOISY
LE GRAND
01 84 09 37 00



RAPPORT DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2023

Etablissement d'accueil du jeune enfant

Micro Crèche POM'CANNELLE

Crèche collective

Multi-accueil

Halte-garderie

Crèche familiale

Micro Crèche

Adresse : 5-7, rue de la Brossette 78111 Dammartin en Serve Adresse

administrative : 15, rue de la Souris Verte 78550 Houdan

Téléphone : 01 30 59 67 99

Adresse mail : sourisverte.houdan@croix-rouge.fr

Référent technique : Christelle Milon

COMPTE D'EXPLOITATION REALISE AU 31.12.2023

FORMAT FINANCEUR

I - Activité 2023

LIBELLES	BP	CA	Variation € budget N vs Réalisé N	Variation % Budget N vs Réalisé N
	BUDGET DSP 2023	REALISE 2023		
	MICROCRECHE	MICROCRECHE		
PERSONNEL	157 477,41	166 805,19	9 327,78	5,92%
ALIMENTATION	11 759,33	9 319,20	-2 440,13	-20,75%
JEUX ET LOISIRS	1 539,55	4 957,51	3 417,96	222,01%
FRAIS DE SIEGE	7 395,46	8 292,73	897,27	12,13%
CHARGES COMMUNES	15 665,73	22 797,73	7 132,00	45,53%
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	96,78	96,78	#DIV/0!
CHARGES FINANCIERES	0,00	8 655,37	8 655,37	#DIV/0!
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	2 554,64	2 554,64	#DIV/0!
TOTAUX	193 837,48	223 479,15	29 641,67	15,29%
FAMILLES	23 043,56	45 092,88	22 049,32	95,69%
CAF	87 985,51	82 312,73	-5 672,78	-6,45%
AIDE COVID	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
AUTRES SUBVENTIONS	0,00	9 468,81	9 468,81	#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS	0,00	101,02	101,02	#DIV/0!
SOUS TOTAL PRODUITS	111 029,07	136 975,44	25 946,37	23,37%
DOTATION CCPH	88 623,53	88 623,53	0	0,00%
DOTATION CCPH UTILISEE	88 623,53	88 623,53	0	0,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,08	0,08	
REPRISES DE PROVISIONS	0,00	202,28	202,28	
TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	0	
TOTAL PRODUITS	199 652,60	225 801,33	26 148,73	13,10%
RESULTAT 2023	5 815,12	2 322,18	-3 492,94	-60,07%

Le résultat 2023 est un bénéfice de 2 322€ soit 3 493€ de moins que prévu dans la DSP : cela est lié à des produits en hausse de 26 149€ et à des charges en hausse de 29 642€ dont certaines n'ont pas été intégrées dans la DSP.

1) Hausse des produits de 26 149€ soit 13.1% par rapport au budget :

Les produits d'activité sont en hausse de 16 377€ car nous avons perçu la PSU revalorisée de 6.6%. Nous terminons l'année avec un taux d'occupation réel à 76% vs 80.9% prévu dans notre estimé, compensé donc par la revalorisation.

On observe une forte hausse des participations familiales (+ 22 049€). En effet, le tarif horaire moyen facturé aux familles est de 2.37€ vs 1.19€ comme hypothèse prévue au budget initial.

Indicateurs d'activité 2023 :

- 228 jours d'ouverture (vs 229 dans la DSP),
- Taux d'occupation réel de 76% (vs 80.9% dans la DSP),
- Taux de facturation de 103.89% qui permet d'avoir un taux CAF de 6.41€ (car taux inférieur à 107%),
- Heures réalisées 18 972 h (vs 18 524 dans la DSP),
- Heures facturées 19 709 h (vs 19 413 dans la DSP),
- Taux d'occupation financier à 79% (vs 84.% dans la DSP).
- Considérant un total de dépenses de 223 479€, le prix de revient réalisé (total dépenses/heures réalisées) est de 11.78€ (vs 12.42€ en 2022) en raison de la hausse plus importante des heures réalisées (+ 9.8% par rapport à 2022) que des coûts (+ 4.1%).
- Le coût à la place par agrément (total dépenses/nombre de places autorisées) est de 22 347.90€, en hausse du fait de la hausse des coûts.
- Considérant la dotation CCPH de 88 623.53 €, la CCPH finance 8 862.35€ par place.

De plus, nous notons des produits supplémentaires pour 9 772€ non prévus dans la DSP, à savoir :

- Obtention d'un Fonds Public et Territoire de 7 475€ auprès CAF pour des interventions de yoga et un soutien à la parentalité.
- Obtention d'une subvention Kellogg's de 1 994€ pour l'achat de matériels (gourdes, meuble pour bar à eau, fauteuil d'allaitement, bas potager, ...) en lien avec l'alimentation.
- Des produits financiers de 101€, suite à une trésorerie redevenue positive après récupération de tous les paiements CAF qui étaient bloqués au siège.
- Des reprises de provisions pour 202€.

2) Hausse des charges de 29 642€ soit 15.2% par rapport au budget :

- La masse salariale a augmenté de 9 328 k€ par rapport au budget présenté dans la DSP en raison notamment de :

o La mise en place du CSE (Comité Social et Economique) de la filière petite enfance en Ile-de-France qui a entraîné l'homogénéisation de certaines pratiques, comme par exemple la mise en place du titre restaurant, dont la prise en charge est de 60% pour un ticket d'une valeur de 7€. L'impact est de 3.8 k€ pour le multi-accueil.

- o Le coût du CSE (à savoir les heures de délégation des salariés) qui est désormais porté par chaque établissement, sur la base du nombre d'heures travaillé sur chacune des structures, le coût pour le multi-accueil est de 2.1 k€.
 - o Le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées qui a annoncé la revalorisation des salaires de 3.1% avec effet rétroactif au 1/07/22, ce qui représente un coût de 5.6 k€.
- Les jeux et loisirs sont en hausse de 3 418€ en raison de l'achat de matériel alimentaire financé en partie par la subvention Kellog's et des interventions yoga financés à 80% par la Fonds Public et Territoire CAF.
 - Les frais de siège [+ 897€] sont quasi-identiques aux prévisions de la DSP et n'appellent pas de commentaires.
 - Les charges communes augmentent de 7 132€ en raison notamment de l'inflation subie sur les fluides (électricité) qui représente + 6 k€, d'une hausse de 0.5 k€ sur les produits d'entretien et d'achats de fournitures en hausse de 1.7 k€ ; alors que les frais d'entretien sont en baisse de 2 k€.
 - Les charges de gestion courante augmentent de 97€ ; elles concernent un ajustement de compte fournisseur.
 - Nos charges financières quant à elles augmentent de 8 655 k€ par rapport au budget présenté dans la DSP. Elles sont liées au découvert bancaire du fait des versements CAF bloqués au siège depuis 2020, des délais de remboursement allongés par le Covid et des changements de poste en interne. Ce sujet est résolu en juin 2023, afin de revenir à une trésorerie excédentaire. Reste des agios sur l'avance consentie par le siège, qui sera remboursée dans le courant de l'année 2024, le temps de retrouver un équilibre financier.
 - Les dotations aux provisions concernent la provision retraite pour 2.3 k€ et le risque de non recouvrement de créances famille qui ont quitté la crèche.

Par ailleurs, l'alimentation est en baisse significative de 2 440€, - 20.75%, lié à un taux d'occupation inférieur à celui au budget de la DSP.

II - Conclusion

Nous clôturons l'année 2023 en présentant un bénéfice de 2 322€. La forte inflation prévue sur l'électricité, que nous avons inclus dans nos hypothèses budgétaires présentées fin 2022, n'est finalement pas constatée. Nous économisons donc 10.8 k€ sur le budget établi. Nous restons donc très prudents quant à un rattrapage tarifaire toujours possible sur l'année 2024 et qui concernerait 2023.

Comme en 2020 et 2021, des surcoûts importants sur certains postes n'ont pas été intégrés dans

la DSP :

- le CSE francilien a négocié depuis septembre 2020 des tickets restaurant pour les salariés d'une valeur faciale de 7.00 euros dont 60% pris en charge par l'employeur.
- Nous avons aussi depuis le 1er janvier 2021 mis en place un CSE unique pour toutes les crèches d'Ile de France conformément aux ordonnances Macron, engendrant un nouveau coût pour la crèche.
- En 2022, la hausse du point de 3% pour l'ensemble des salariés de la CRF a été décidée par le Ministre des Solidarités à effet du 1er juillet.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20240628-DEL9026062024-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024